

# Commune de DINOZE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2022 à 20h15

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Mme COLOMBAIN Camille absente excusée, a donné pouvoir à Mr GRANDMAIRE Anthony

*La secrétaire de séance Madame PERRIN Stéphanie*

Sous la présidence de Mr Wilfrid GRANDMAIRE, le Maire

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire,

- **Approuve** la nouvelle convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation.
  
- **Approuve** la mise en place d'une aide communale de 2,5% du montant hors taxe des travaux engagés plafonnée à 2000 euros maximum afin de rénover des logements vacants de longue durée (depuis plus de 2 ans) en complément de l'aide intercommunale CAE concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie (OPAH-CV) à compter d'avril 2022 pour une durée de 3 ans.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en place de cette aide.
- **D'inscrire** les crédits correspondant au budget primitif 2022 sur la base d'une prime à la rénovation de 2000€ par an.
  
- **Se prononce favorablement** sur le principe d'une réflexion à l'aménagement du Centre bourg d'une aire de jeux et/ou d'un City Park
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au projet d'aménagement du Centre Bourg et à solliciter les services AMO de la Communauté d'Agglomération et du CAUE afin d'en étudier la faisabilité.
- **Sollicite** auprès de la Préfecture des Vosges, du Conseil Départemental des Vosges, du Conseil Régional Grand Est et de la Communauté d'agglomération d'Epinal, les subventions, aides adéquates pour financer la réalisation du projet d'aménagement du Centre bourg.
  
- **Accorde** une subvention de 100 € à l'association Jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération spinalienne qui forment plusieurs jeunes de notre commune.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.
  
- **Autorise** Mr le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours de 3000€ auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'opération suivante :  
INSTALLATION DE VOIRIE/RADARDS PEDAGOGIQUES
  
- **Approuve** le plan de financement pour cette opération :
  - montant de l'opération HT 6151,50 €
  - CAE fonds de concours 3000,00 €
  - Part autofinancement de la commune 3151,50 €
- **Approuve** le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la CAE
- **Approuve** la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le versement d'un fonds de concours

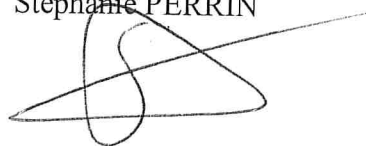
- **Autorise** Mr le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la convention de versement de ce fonds.
- **Accepte uniquement** les travaux sylvicoles (nettoisement de régénération), **dit** ne pas retenir les travaux de maintenance (entretien des renvois d'eau et accotements talus) ceux-ci seront réalisés par l'employé communal et **charge** Monsieur le Maire de signer le devis correspondant au programme de travaux ONF 2022.
- **Fixe** le renouvellement de la durée du bail de location (lot N°1) du droit de chasse en forêt communale du 01/04/2022 au 31/03/2028 (bail de 6 ans) à Monsieur RINGENBACH Bernard.
- **Décide** de ne pas procéder à la révision du prix de location de chasse communal du lot n°1 jusqu'à échéance du bail.
- **Nomme** André DEFRANOUX correspondant local du locataire
- **Autorise** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la location de la chasse communale et à l'abandon du droit de chasse du lot N°1.
- **Se prononce** favorablement sur le transfert au SDEV de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE).
- **Autorise** Mr le Maire à entreprendre et à signer tout document dans le cadre du transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.
- **Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et le compte Administratif 2021 pour la commune, identique au compte de gestion, ainsi qu'il suit :

COMMUNE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		209 466,46		187 515,83 €
OPERATIONS	67 917,67 €	15 584,17 €	344 624,44€	378 050,83 €
TOTAL	67 917,67 €	225 050,83 €	344 624,44€	565 566,66 €
RESULTAT CLOTURE		<b>157 132,96€</b>		<b>220 942,22 €</b>
RAR en Invest Dépenses : 0 €				

- **Se Prononce** sur l'affectation des résultats de clôture 2021 comme suit :  
l'excédent d'investissement est reporté à la section d'investissement pour un montant de 157 132,96 € (R001)  
  
l'excédent de fonctionnement est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 220 942,22 € (R002)
- **Décide** d'augmenter le taux communal de 0,25% (Impôts direct locaux), les taux appliqués pour l'année 2022 seront les suivants :  
Taux Foncier Bâti (TFB) 11,20%+25,65%(taux fixé par le département) = **36,85%**  
Taux Foncier non bâti (TFNB) **16,59%**
- **Décide d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2022 équilibré comme suit après reprise des résultats :  
Section Fonctionnement : Dépenses 616 048,05 €, Recettes 616 048,05 €  
Section Investissement : Dépenses 349 562,68 €, Recettes 349 562,68 €

La Secrétaire de séance  
Stéphanie PERRIN



Le Maire  
Wilfrid GRANDM